

<https://www.etablissementbertrandeborn.net/spip.php?article2966>



FONDS REGIONAL DE SOLIDARITE LYCEE

- Cité scolaire Bertran-de-Born - L'action sociale en faveur des élèves -



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Date de mise en ligne : lundi 30 novembre 2020

Copyright © Cité Scolaire Bertran-de-Born - Tous droits réservés

Crise sanitaire : une aide exceptionnelle de la Région Nouvelle-Aquitaine pour aider les familles des lycéens en difficulté financière

Le conseil régional a voté le 5 octobre dernier une enveloppe d'1,5 MEuros pour venir en aide aux familles qui subissent les conséquences économiques de l'épidémie de Covid-19.

Si vous avez un ou plusieurs enfants inscrit(s) au lycée Bertran de Born et que vous rencontrez des difficultés en raison d'une perte significative de revenus liée à la crise sanitaire, vous pouvez prétendre à une aide ponctuelle.

Conçu pour vous aider à régler les factures du 1er trimestre de l'année scolaire 2020-2021, notamment dans les domaines de la restauration, de l'hébergement et du transport scolaire, ce dispositif peut participer à la prise en charge de toute dépense visant à favoriser la scolarité.

Il vous suffit de compléter le formulaire de demande à télécharger ici et de déposer votre demande accompagnée des pièces justificatives **avant le 30 novembre 2020** auprès du gestionnaire de l'établissement.

Le lycée instruera votre demande pour le compte de la Région Nouvelle-Aquitaine. A l'issue de la commission d'aide sociale, vous serez informé(e) du montant qui vous a été attribué et des modalités de son versement.